
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-06a : Affectation du Résultat 2017 du budget principal de la Ville

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Après avoir entendu puis avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que celui-ci fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté	1 000 000,00			2 285 661,01
Réalisé 2017	13 612 008,58	10 464 650,02	6 731 190,03	7 248 330,65
Total	14 612 008,58	10 464 650,02	6 731 190,03	9 533 991,66
Solde d'exécution budgétaire			-	2 802 801,63
Restes à réaliser			1 126 737,52	2 116 142,67
Solde d'exécution budgétaire avec RAR		4 147 358,56	-	3 792 206,78
Solde cumulé				355 151,78

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

PROCEDE à l'affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement :

-Résultat de clôture à affecter : 4 147 358,56 euros

-Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : -3 147 358,56 euros

-Excédent reporté en section de fonctionnement (002) : 1 000 000,00 euros

Section d'investissement :

-Solde d'exécution en investissement : -3 792 206,78 euros

-Résultat d'investissement reporté (001) : -2 802 801,63 euros

-Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068) : 3 147 358,56 euros

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le:

05 AVR. 2018

Notifié le:

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le: 05 AVR. 2018

